COMMUNE DE LA GRIGONNAIS

"Le Hameau des Suzins"

sis Rue des Landreaux

Lot n° 44

Adresse:

Réalisé le : 13 10 2012

Mis à jour après travaux le : 19/07/2013

Permis d'aménager
PA 044 224 12 C 3000
du 10/12/2012
modifié le 10/05/2016

Cadastre : Section: ZM n° 267

Surface arpentée : 544 m² Surface de Plancher: 150 m² max

Servitude particulière : OUI ☐ NON ☒

PLANS DE SITUATION

sans Echelle

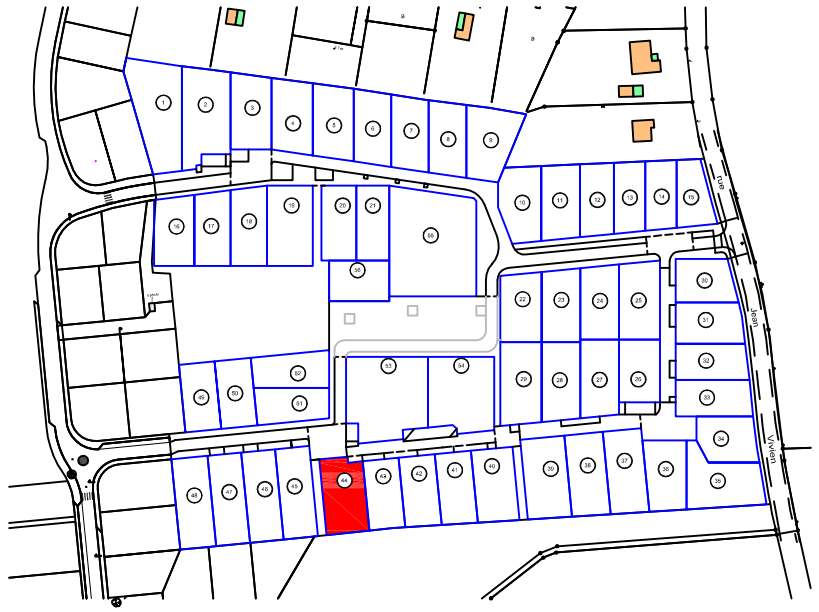

PLAN PARCELLAIRE

Maitrise d'oeuvre

BCG Géomètre Expert

Topographie - Etude - Foncier

B.P.14 16, rue Pierre Morin 44130 BLAIN

Tel : 02 40 79 02 70 - Fax : 02 40 79 13 65

BARBERY CATTANEO GAUTIER GEOMETRES EXPERTS

Ref : B-5900

Maitrise d'ouvrage

CILAOS

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
AMENAGEMENTS FONCIERS

38 rue Jean Jaures 44400 REZE Tel : 02 40 84 33 32

PLAN MASSE

Echelle 1/250

0 1 5 10 15

N O E S

LEGENDE REGLEMENT

- 13 — N° du lot
- Limite de zone constructible principale
- Limite de zone constructible du garage (pour les garages dissociés de la construction principale)
- Limite de zone d'implantation des bâtiments annexes
- Ligne d'attache : Implantation de 50% minimum d'une façade ou d'un pignon en limite de propriété sur chacune des lignes d'attaches
- Mitoyenneté : Implantation de 50% minimum de la construction en limite séparative obligatoire
- Bande d'attache : Implantation de 50% minimum d'une façade ou d'un pignon dans une bande comprise entre 0 et 3m par rapport à la limite de propriété
- Bande d'attache : Implantation de 50% minimum d'une façade ou d'un pignon dans une bande comprise entre 0m40 et 3m par rapport à la limite de propriété
- Ligne d'attache : Implantation de 50% minimum d'une façade ou d'un pignon à 0m40 par rapport à la limite de propriété
- Entrée conseillée
- Entrée imposée
- Orientation obligatoire de la façade principale
- Accès automobile interdit

LEGENDE EQUIPEMENT

- Plantation à définir (nombre et emplacement donnés à titre indicatif)
- Mélange terre-pierre ou dalles engazonnées pouvant servir de stationnement
- Espace vert
- Muret
- Enrobé noir
- Enrobé de couleur ou résine
- Sable traité ou bicouche
- Chemin piéton enherbé
- 26.15 — Cotes projet voirie
- Candélabres
- Borne O.G.E.
- Branchements réseaux souples (eau potable - électricité - téléphone)
- Branchement Eaux Pluviales
- Branchement Eaux Usées
- 28.10 — Côtes Terrain Naturel avant travaux

Ces éléments pourront être déplacés ou modifiés ou regroupés à l'initiative de l'aménageur pour raisons techniques et normatives.
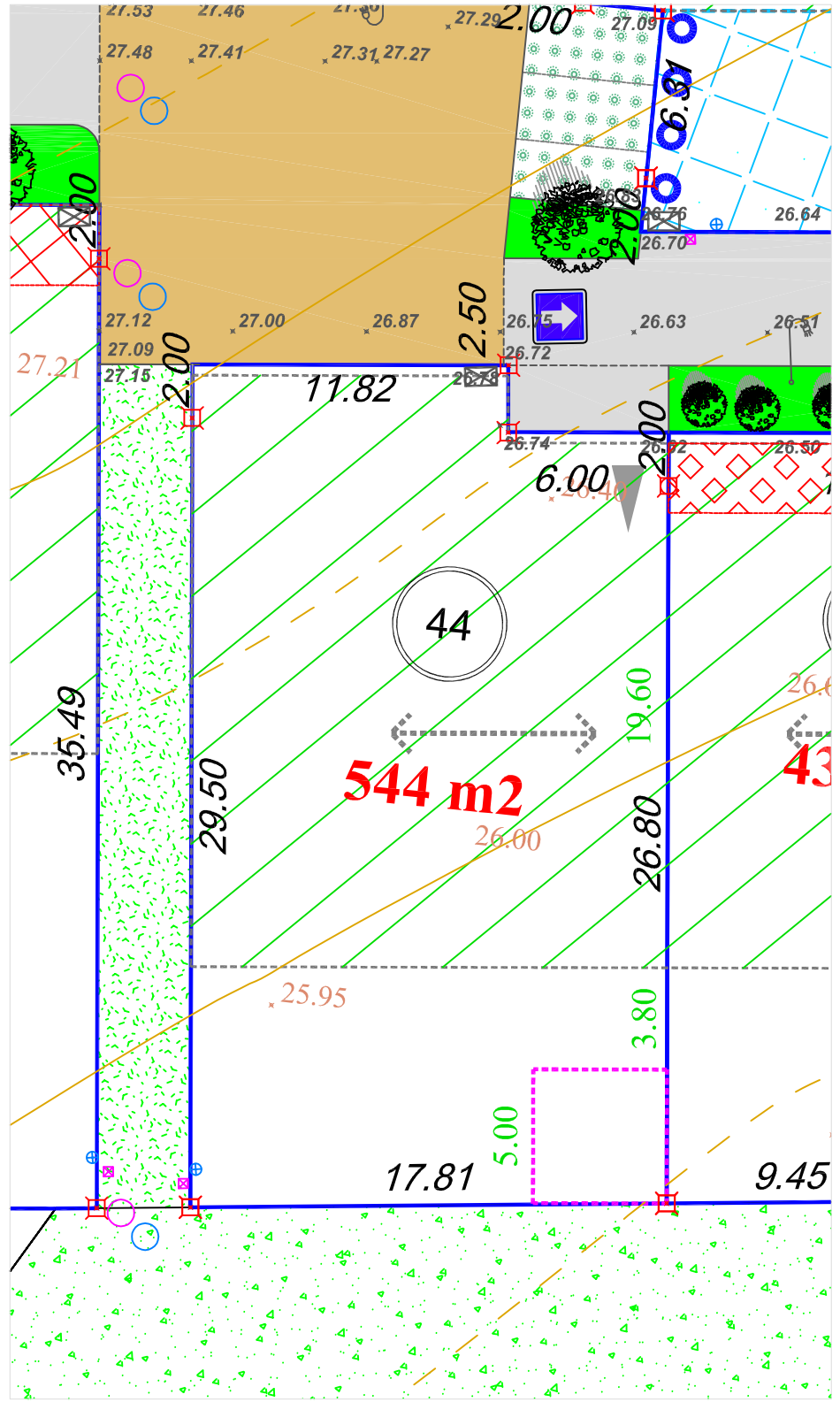
Ref : B-5900